

TOURNOI NATIONAL DU TTS 2026

Tennis de Table Seyssinois

Samedi 24 et dimanche 25 octobre 2026

Gymnase Aristide Bergès
25 Allée des Balmes,
38170 Seyssinet-Pariset
Sur 30 tables

Article 1. Homologation

Le tournoi est de catégorie National B, homologué par la FFTT.

Il est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT avec une licence compétition, à l'exception des catégories d'âge poussins et poussines. Les joueurs qualifiés pour une compétition inscrite au calendrier fédéral le même jour ne peuvent pas participer au tournoi. Les résultats des poules et des tableaux seront pris en compte pour le calcul des classements FFTT avec une valorisation de 0,75

Article 2. Tableaux

L'heure affichée pour chaque tableau est celle du lancement du tableau.

Le pointage est obligatoire au plus tard 30 minutes avant le début du tableau.

Samedi 24 octobre			Dimanche 25 octobre		
8h30	A	NC à 699 points	8h30	J	NC à 799 points
	B	NC à 1499 points		K	NC à 1399 points
10h30	C	NC à 899 points	10h30	L	NC à 999 points
	D	NC à 1699 points		M	NC à 1599 points
	E	Parkinson	12h00	N	NC à 1199 points
12h00	F	NC à 1099 points		O	NC à 2099 points
	G	NC à 1899 points	14h00	P	Féminines NC à 799 points
14h00	H	NC à 1299 points		Q	Toutes Séries (≥ 1000 points)
	I	NC à 2299 points			

- Tous les tableaux sont mixtes, hors le tableau P réservé aux féminines.
- Un joueur, une joueuse, ne peut s'engager au maximum que sur 3 tableaux par jour et ne pourra s'engager sur 2 tableaux commençant aux mêmes horaires.
- Les tableaux A, C, E, J, L, P et Q, sont limités à 48 joueurs.
- Les autres tableaux sont limités à 60 joueurs.
- Le tableau Q est ouvert aux joueurs classés 1000 pts au minimum

Article 3. Déroulement des tableaux et tirage au sort

Le premier tour de chaque tableau, se fait par poules de 3. Les deux premiers de poule sont qualifiés pour entrer dans un tableau final à élimination directe, sauf les tableaux féminins où toutes les joueuses sont qualifiées. Toutes les parties dans ces tableaux sont jouées au meilleur des 5 manches de 11 points.

La mise en poule sera faite sur place à la fin du pointage de chaque tableau, c'est-à-dire 30 minutes avant l'heure de début du tableau. Le tirage au sort des tableaux finaux en sortie de poule sera effectué dès la fin des poules. Ces étapes seront réalisées par le juge-arbitre selon le règlement sportif de la FFTT et seront ouvertes au public.

Article 4. Dotations

La dotation totale du tournoi s'élève à 4 340 €. Chaque vainqueur recevra une coupe.

Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
A : -700	50,00 €	30,00 €	20,00 €
B : -1500	100,00 €	70,00 €	50,00 €
C : -900	60,00 €	40,00 €	30,00 €
D : -1700	120,00 €	80,00 €	60,00 €
E : Parkinson	50,00 €	30,00 €	20,00 €
F : -1100	70,00 €	50,00 €	30,00 €
G : -1900	140,00 €	90,00 €	70,00 €
H : -1300	80,00 €	60,00 €	40,00 €
I : -2300	200,00 €	100,00 €	80,00 €

Tableau	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste
J : -800	50,00 €	30,00 €	20,00 €
K : -1400	90,00 €	60,00 €	40,00 €
L : -1000	60,00 €	40,00 €	30,00 €
M : -1600	110,00 €	70,00 €	50,00 €
N : -1200	70,00 €	50,00 €	30,00 €
O : -2100	170,00 €	80,00 €	60,00 €
P : Féminines -800	50,00 €	30,00 €	20,00 €
Q : Toutes Séries (≥1000)	350,00 €	150,00 €	80,00 €

Les organisateurs se réservent le droit de réduire de moitié la dotation d'un tableau si le nombre d'inscrits est inférieur à la moitié du nombre maximum de joueurs.

Article 5. Rappel sur les colles, revêtements et services

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du boost, de la colle rapide, de revêtements à picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu de la FFTT : « Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique ou autre. » Aucun manquement à ces règles ne sera accepté et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous.

Article 6. Organisateurs et juge-arbitre

Les organisateurs du tournoi sont Stéphane TRONQUIT et Laurent DUBOUCHET, contact disponible à l'article 9.

Le juge-arbitre du tournoi est Jean-Marc DUMANT (JA3), licence n°383324, téléphone : 06 76 05 92 93

Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.

Article 7. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés par jour à :

- 8 € par tableau mixte
- 5 € pour le tableau féminin

Article 8. Inscriptions

Les inscriptions devront être effectuées au plus tard le vendredi 23 octobre à 12h00 :

Directement sur le site <https://ttseyssinois.fr> avec paiement Internet via AssoConnect.

Seule cette solution garantit une place dans les tableaux le jour du tournoi. En cas de problème pour s'inscrire en ligne, vous pouvez nous contacter :

- ttable.seyssins@gmail.com
- téléphone au 06 48 01 79 75

Il sera possible de s'inscrire sur place le jour du tournoi, dans la limite des places disponibles.

Une liste des inscrits sera disponible sur la page web du tournoi, mise à jour régulièrement dans les semaines précédant celui-ci.

En cas de désistement, un remboursement de 50% des droits d'inscription est possible sur justificatif médical uniquement (dans les 8 jours qui suivent).

Article 9. Pointage et appels

L'heure affichée pour chaque tableau est celle du lancement du tableau. Le pointage est obligatoire au plus tard 30 minutes avant le début du tableau, sous peine d'être exclu de celui-ci..

Le scratch sera prononcé 5 minutes après l'appel du juge-arbitre. En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie

Article 10. Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du TT Seyssinois, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître au cours de la compétition et lors des remises de lots

Article 10. Divers

- Une tenue sportive et un esprit sportif sont exigés, dans les aires de jeux mais également en tribunes et à la buvette.
- Les instruments de musique types cuivres et percussions sont interdits dans la salle.
- Les balles sont fournies par les joueurs.
- L'arbitrage des parties est effectué par les joueurs.
- Une buvette sera à la disposition des joueurs.
- Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Participer au tournoi implique l'acceptation sans réserve de ce règlement. En cas de non-respect de ce règlement, le joueur pourra être exclu du tournoi.

Jean-Marc DUMANT

Seyssins, le 03 août 2026

4 Allée des Sureaux

38640 CLAIX

06 76 05 92 93

jeanmarc.dumant@orange.fr

Fédération Française de Tennis de Table

3 Rue Dieudonné Costes

75013 PARIS

Objet : Homologation du tournoi national B du Tennis de Table Seyssinois

Madame, Monsieur,

Je certifie par la présente accepter de prendre en charge le Tournoi du Tennis de Table Seyssinois qui se déroulera les samedi 24 octobre et dimanche 25 octobre 2026.

Je certifie être JA3 en activité et être en possession d'une licence traditionnelle n°383324

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Jean-Marc DUMANT

